

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	2873
2. ORDRE DU JOUR	2873
2023 11 170 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023	2873
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.....	2874
2023 11 171 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023.....	2874
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS- VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023	2874
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.	2874
6. LES RAPPORTS	2874
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2874
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2874
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2875
6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2875
7. ADMINISTRATION	2875
2023 11 172 7.1. FERMETURE DU BUREAU POUR LE CONGÉ DES FÊTES.....	2875
2023 11 173 7.2. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024.....	2875
2023 11 174 7.3. INVITATION AU SOUPER DE LA MRC DE COATICOOK.....	2875
2023 11 175 7.4. OFFRE DE SERVICES : GESTION DES ARCHIVES POUR 2024.....	2876
2023 11 176 7.5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 375-2023 POUR HARMONISER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP).....	2876
2023 11 177 7.6. OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES.....	2876
2023 11 178 7.7. DEMANDE D'APPUÏ À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S CONCERNANT LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS CANADIENS NON RÉSIDENTS DU QUÉBEC.....	2877
2023 11 179 7.8. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2025-2026-2027.....	2877
2023 11 180 7.9. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1.....	2878
7.10. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.....	2878
8. URBANISME.....	2878
2023 11 181 8.1. OFFRE DE SERVICES 2024-14 POUR L'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT.....	2878
9. VOIRIE MUNICIPALE	2879
2023 11 182 9.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-FRANÇOIS DOSSIER : UFD88787 – 44055 (5) – 20230517-022.....	2879
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2879
2023 10 183 10.1. AUTORISATION DE FAIRE UNE MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024	2879
10.2. POINT DE DISCUSSION À LA SUITE DE LA RENCONTRE CITOYENNE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA TECQ SUR LE CHEMIN TREMBLAY.....	2880
11. SÉCURITÉ	2880
2023 11 184 11.1. ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.....	2880
12. LOISIRS ET CULTURE	2881
2023 11 185 12.1. ACHAT DES CROQUIS DE LA MUNICIPALITE : ŒUVRES DE M. JEAN-PIERRE PELLETIER.....	2881
13. CORRESPONDANCE.....	2882
2023 11 186 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2882
14. TRÉSORERIE	2882
2023 11 187 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2023.....	2882
2023 11 188 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2023.....	2882
14.3. DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS.....	2883
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2883

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 novembre 2023, à 19h00, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 11 170 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Fermeture du bureau pour le congé des fêtes
- 7.2. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2024
- 7.3. Invitation pour le souper de la MRC de Coaticook
- 7.4. Offre de services : Gestion des archives 2024
- 7.5. Avis de motion : Règlement 375-2023 pour harmoniser la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 7.6. Offre de service pour l'entretien des pelouses
- 7.7. Demande d'appui à l'Université Bishop's concernant la hausse des frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants canadiens non-résidents du Québec
- 7.8. Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2025-2026-2027
- 7.9. Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1

- 7.10. Déclarations des intérêts pécuniers
- 8. Urbanisme**
 - 8.1. Offre de service pour l'inspection en bâtiment et en environnement
- 9. Voirie**
 - 9.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Saint-François Dossier – UFD88787 – 44055(5) – 20230517-022
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1. Autorisation de faire une modification à la programmation TECQ 2019-2024
 - 10.2. Point de discussion à la suite de la rencontre citoyenne concernant les travaux de la TECQ sur le chemin Tremblay
- 11. Sécurité**
 - 11.1. Adoption de la mise à jour du plan de sécurité civile
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1. Achat de croquis de la municipalité : œuvres de M. Jean-Pierre Pelletier
- 13. Correspondance**
 - 13.1. Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
 - 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'octobre 2023
 - 14.2. Adoption des comptes à payer au 6 novembre 2023
 - 14.3. Dépôts des états comparatifs et prévisionnels
- 15. Varia et période de questions**
- 16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 11 171 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 2 octobre 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Une personne est présente lors de la période de questions.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité, et a également visité un parc éolien.

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à une rencontre citoyenne ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau a participé à une rencontre citoyenne ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à plusieurs réunions et/ou rencontres et a visité un parc éolien ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à une rencontre citoyenne et participer à la visite d'un parc éolien ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à une réunion et à la rencontre citoyenne ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à la rencontre citoyenne.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Aucun rapport à déposer.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2023 11 172 7.1. FERMETURE DU BUREAU POUR LE CONGÉ DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du vendredi 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 173 7.2. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 15 janvier 2024	Mardi 2 juillet 2024
Lundi 5 février 2024	Lundi 5 août 2024
Lundi 4 mars 2024	Mardi 3 septembre 2024
Mardi 2 avril 2024	Lundi 7 octobre 2024
Lundi 6 mai 2024	Lundi 4 novembre 2024
Lundi 3 juin 2024	Lundi 2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 174 7.3. INVITATION AU SOUPER DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Compton organise un souper des fêtes le 1^{er} décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire le maire, les conseillers et les employés ainsi que leurs conjoints (tes) qui veulent participer à ce souper au coût de 70 \$ taxes incluses ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre un chèque couvrant les frais des participants.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 175 7.4. OFFRE DE SERVICES : GESTION DES ARCHIVES POUR 2024

CONSIDÉRANT que M. Michel Hamel, archiviste, offre des services clés en main de gestion des archives papier et numériques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité emploie déjà M. Hamel depuis plusieurs années pour le support dans la gestion de ses documents ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'entente de service avec la M. Michel Hamel pour l'année 2024 pour la gestion des documents et des archives pour un tarif hebdomadaire (période de 4 jours) de 1 340.83 \$ plus les taxes applicables ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 176 7.5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 375-2023 POUR HARMONISER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers que le règlement 375-2023 pour harmoniser la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil ;

Le Code municipal prévoit à l'article 445 que tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil ;
Tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

2023 11 177 7.6. OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES 2024-2026

*Erreur cléricale
Voir
Résolution
2025-02-026*

ATTENDU qu'une demande de soumission pour l'entretien et tonte des pelouses a été demandée pour les périodes 2024, 2025 et 2026 ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle a été jugée conforme ;

ATTENDU que la soumission déposée pour les trois années est la suivante

- 2024 : 8 000 \$ taxes en sus
- 2025 : 8 300 \$ taxes en sus
- 2026 : 8 600 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accorde le contrat d'entretien pour la tonte de pelouse au soumissionnaire Pelouses S.S. pour la somme totale de 24 900 \$ taxes en sus, vingt-quatre mille neuf cents dollars pour les trois prochaines années soient 2024, 2025 et 2026 ;

QUE monsieur Bernard Marion, maire et madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QUE les crédits suffisants soient prévus chaque année au budget.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Lyssa Paquette, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2023 11 178

7.7. DEMANDE D'APPUI À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S CONCERNANT LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC

ATTENDU que l'Université Bishop's a fait une demande de résolution concernant la hausse des frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants canadiens non-résidents du Québec ;

ATTENDU qu'après discussion, les membres du conseil ont jugé qu'il n'était pas dans leur mission de prendre position pour la demande concernant la hausse des frais de scolarité pour l'Université Bishop's.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

DE ne pas appuyer la demande faite par l'Université Bishop's, et de leur faire parvenir la résolution.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOTE POUR : 1 CONTRE : 4 ADOPTÉ

Madame la conseillère Lyssa Paquette revient à la table du conseil.

2023 11 179

7.8. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2024 correspond à la troisième année de notre rôle triennal d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale oblige la firme d'évaluateur JP Cadrin et Associés à procéder à la confection d'un nouveau rôle équilibré pour 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT que leur mandat avec la MRC de Coaticook 2018-2026 incluait les frais d'une équilibrage durant cette période;

CONSIDÉRANT que le rôle de 2019-2020-2021 a fait l'objet d'une équilibrage et que l'inclusion du mandat de la MRC a été utilisée à cette fin;

CONSIDÉRANT que des honoraires seront à prévoir pour le prochain exercice d'équilibrage, soit 29.52 \$ par matricule, soit 361 dossiers ;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux se chiffrera au montant de 10 656.72 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'effectuer l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière ;

D'accepter la proposition de l'évaluateur JP Cadrin et Associés, évaluateurs agréés;

D'échelonner le paiement sur deux exercices financiers à raison de deux versements en 2024, soit le premier paiement le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2024 au montant de 3 600 \$ respectivement ;

DE payer le solde réel final le 1^{er} février 2024, solde qui sera calculé à la suite du dépôt du rôle en considérant le nombre réel de dossiers déposés.

DE faire parvenir la présente résolution à JP Cadrin et Associés, évaluateurs agréés.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 180 7.9. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser Mme Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.10. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La direction générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire et des 6 conseillers.

8. Urbanisme

2023 11 181 8.1. OFFRE DE SERVICES 2024-14 POUR L'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU l'offre de service présentée par Urbatek pour l'année 2024 ;

ATTENDU que l'offre de service couvre l'ensemble des services reliés à l'inspection municipale en bâtiment et environnement ;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil retienne les services d'Urbatek pour effectuer l'inspection municipale en bâtiment et environnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

QUE les honoraires professionnels totaliseront 11 408 \$ pour 184 heures de service sur un total de quarante-six (46) semaines comprises à l'intérieur de la durée des services prévue à la présente offre ;

QUE les frais de déplacement requis pour l'exécution des services seront facturés à un taux de 0.65 \$ du kilomètre ;

QU'advenant le cas où des heures de service supplémentaire étaient requises, ou pour tout service n'étant pas identifié à la présente, des honoraires de 57 \$ / heure ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document pertinent.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

2023 11 182

9.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-FRANÇOIS DOSSIER : UFD88787 – 44055 (5) – 20230517-022

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 90 182 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2023 10 183

10.1. AUTORISATION DE FAIRE UNE MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10.2. POINT DE DISCUSSION À LA SUITE DE LA RENCONTRE CITOYENNE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA TECQ SUR LE CHEMIN TREMBLAY

Les membres du conseil discutent des travaux et des coûts qui affecteront les citoyens concernés par le projet.

11. Sécurité

2023 11 184

11.1. ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

ATTENDU que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU qu'un plan de sécurité civile du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile et du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

ATTENDU qu'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2023.

ATTENDU que les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile, ainsi qu'aux fascicules opérationnels pour les membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

En conséquence

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

DE transmettre copie de la résolution à monsieur Jordy Allen-Gendron, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

2023 11 185 12.1. ACHAT DE CROQUIS DE LA MUNICIPALITE : ŒUVRES DE M. JEAN-PIERRE PELLETIER

CONSIDÉRANT que M. Jean-Pierre Pelletier a exposé quelques-unes de ses œuvres lors de l'exposition intitulée « La Vallée de la Coaticook en croquis »;

CONSIDÉRANT que parmi ses œuvres certaines représentaient des lieux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'avec ses œuvres l'artiste exploite le riche patrimoine de la région ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat de quatre de ses croquis soit :

- L'église rouge à l'aquarelle au coût de 125 \$;
- La croix de chemin en granite au coût de 80 \$;
- Le croquis du dépanneur au coût de 70 \$;
- Et le croquis de l'église au coût de 70 \$.

Pour un total de 345 \$.

QUE la municipalité a été informée que ces croquis n'ont pas de cadre pour les suspendre;

DE faire parvenir la résolution à M. Jean-Pierre Pelletier.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2023 11 186 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 11 187 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2023.

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 2 octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502341 au 502361 d'un montant de 9 556.69 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 2 octobre 2023 d'un montant de 2 146.79 \$

- Payé par chèque aucun au montant ;
- Payé par prélèvement numéro 14728 à 14735 au montant de 1 094.59 \$
- Payé par dépôt direct aucun montant.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 11 188 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 6 novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

89 430.19 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités

de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6040 au 6066 pour un montant de 35 487.18 \$
- comptes à payer par prélèvement 14736 à 14742 pour un montant de 1 975.48 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1335 au 1352 pour un montant 51 967.53 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 89 430.19 \$ au 6 novembre 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS

La directrice générale dépose les états comparatifs du 30 septembre 2022 au 1^{er} octobre 2023, ainsi que les états prévisionnels 2023.

15. Varia et période de questions

2023 11 189 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h18.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière

